

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 21 septembre à 18 heures 30

Présents : 7

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre  
2012**PRESENTS** : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – ALLEGRE – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – SUTRE**EXCUSES** : MM BARRAL – MERCIER – TEILLET**ABSENTS** : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

**POUVOIRS** : M BARRAL a donné pouvoir à M BOIVENT

M. TEILLET a donné pouvoir à M ALLEGRE

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2012-09-08 D****OBJET : Location de terrain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2011.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage a augmenté de 2,67 % et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)  
soit concernant M. LAFONT un montant de 339,89 € (trois cent trente neuf euros et quatre-vingt neuf centimes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire
- donne son accord pour le montant du fermage de Monsieur LAFONT

Fait à Jauldes, le 24 septembre 2012

**Le Maire****Eric SAVIN**